

MAIRIE DU VERDON SUR MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le

LUNDI 5 février 2024 à 18H00

ORDRE DU JOUR		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance</i>		
<i>Démission d'un conseiller municipal et installation d'une conseillère municipale</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 8 janvier 2024</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 04-02-24	Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions et organismes publics	Rapporteur M. le Maire
D/ 05-02-24	Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du C.G.C.T. : Borne électrique parking du Leclerc	Rapporteur M. le Maire
D/ 06-02-24	Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif - Budget général : modification de la délibération D/75-12-23 du 4 décembre 2023	Rapporteur M. le Maire
D/ 07-02-24	Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif - Budget eau et assainissement : modification de la délibération D/76-12-23 du 4 décembre 2023	Rapporteur M. le Maire
D/ 08-02-24	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024	Rapporteur M. le Maire
D/ 09-02-24	Modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Surveillance des Plages et des Lacs du Littoral Girondin	Rapporteur A. DALMAZZO
Questions diverses		

Le Maire – Jacques BIDLUN

mardi 30 janvier 2024

publié le 30 janvier 2024